



GREVE DU 14 JUIN 2016 A SAINT-ETIENNE

PRISE DE PAROLE FSU

Après la réussite de la journée de grèves et de manifestations du 31 mars, la mobilisation s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux. Elle se poursuit depuis presque 4 mois, sans faiblir, dans le cadre de l'intersyndicale (FO, FSU, CGT, Solidaires et les organisations de jeunesse FIDL, UNEF, UNL) qui reste unie pour exiger le retrait du texte. Le gouvernement a choisi le passage en force avec le 49-3, ce qui n'a pas désamorçé la mobilisation, bien au contraire.

Aujourd'hui, le gouvernement est responsable de la situation de blocage et n'a pas d'autre choix que d'ouvrir des discussions pour sortir de ce conflit social et répondre aux salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s ainsi qu'à l'ensemble de la population qui reste massivement opposée à ce projet de loi.

Si les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont déjà contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, la philosophie même du projet de loi, qui s'attaque frontalement au code du travail, n'a pas bougé et est inacceptable ; le compte n'y est pas.

Et la Fonction publique est concernée aussi.

Si ce projet de loi parvenait à modifier le Code du travail, nul doute que de nombreuses régressions seraient alors transposées dans le secteur public. En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de la fonction publique sont la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, rapport national / local, temps de travail, etc). Les agent-e-s de la Fonction publique sont donc concerné-e-s, par solidarité bien sûr, puisqu'il s'agit des droits de l'ensemble des salarié-es, et donc d'un projet de société qui tourne le dos aux valeurs que nous défendons ; mais ils sont aussi concernés au premier chef, car si le verrou saute dans le privé, les mêmes régressions suivront de près dans le secteur public.

Restons mobilisé(e)s.